



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2024
N° 2024-18

Date de transmission en Préfecture : 19 AVR. 2024

Date de mise en ligne : 19 AVR. 2024

Date de la convocation du Conseil d'administration : 5 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Sébastien FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Nicolas DÉCLAS

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Agnès BÉRAL – Lionel BRUNEL –
Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-
DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Jean VIRET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jean-Louis
CHAPON (à Michèle EYMARD) – Christian VIVENS (à Agnès BÉRAL)

Membres absents : Nathalie BERTOCCHI

La décision budgétaire modificative n° 1 de la Résidence les Arcades pour l'exercice 2024 soumise au vote du
conseil d'administration s'élève à :

- ➔ 91 801.30 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- ➔ 5 000 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

Parmi les modifications budgétaires, on retrouve notamment :

➔ **En fonctionnement :**

- Des nouvelles dépenses, telles que :
 - L'externalisation du portage de repas pendant 1 semaine en l'absence de bénévole pour un montant de 2 000 €
 - La maintenance annuelle d'un portillon pour 100 €
 - La formation de la nouvelle assistante de Direction sur le logiciel de gestion « Millésime » pour 1 100 € (2 prestations)
- Des ajustements en dépenses tels que :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

- Les frais d'électricité basés sur l'augmentation des tarifs pour un montant de 60 000€
 - La baisse de la masse salariale à hauteur de 13 900€ liée à la vacance de poste de Directeur sur le début d'année (-15 000€) et à l'ajout de l'accompagnement par le prestataire du logiciel « Millésime » pour la facturation en l'absence de personnel administratif en début d'année pour 1 100 € (2 prestations)
- Des régularisations en dépenses et recettes telles que :
- La mise en œuvre et la formation des agents sur le logiciel de gestion « Millésime » pour un montant de 7 000 € dont 3000 € de formation. Cela fait suite à un rejet des écritures de la Trésorerie sur 2023.
 - La maintenance du système d'appel malade pour 4 500 €
 - La maintenance préventive des installations électriques de 2022 à 2024 à hauteur de 2 340 €
 - La régularisation en recettes de l'assurance statutaire 2023 pour 6 500 €
 - La diminution de 80 000 € de la subvention d'équilibre de la Ville aux Arcades, celle-ci s'élevant pour l'année 2024 à 68 100€.
- Il s'agit également d'inscrire au budget l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 (165 301.30 €)
- **En investissement :**
- Il est proposé d'ajouter notamment les inscriptions suivantes :
- La mise en conformité des équipements pour assurer le portage de repas (maintien des températures) à hauteur de 5 000 €

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VOTE** la décision budgétaire modificative n° 1 de la Résidence autonomie les Arcades, exercice 2024 telle que jointe en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BÉRARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANÇOIS
Vice-Président du CCAS

Nicolas DECLAS
Secrétaire de séance

